

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 16 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le seize novembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de Saint Martin sur le Pré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence Monsieur Jacques JESSON, Maire.

Présents: Mesdames et Messieurs Laurence JACQUET-CHARPENTIER, Jean-Philippe BROCHET, Jean-François WALSHOFER, Jocelyne HERMANT-VALENTIN, Frédéric SAINZ, Bernadette CASTELHANO, Stéphane MAYET, Marie DEHAN, Florence CACHARD, Michel HATTAT, Fabrice VACHEZ, Christiane LAGRAULET-REINHEIMER.

Secrétaire de séance : Stéphane MAYET.

Absente ayant donné procuration : Dorinda DA SILVA ayant donné pouvoir à Jocelyne HERMANT.

Absente excusée : Emilie JOUREAU.

Date de convocation : 10 novembre 2020.

### **N°2020-65 : Décisions modificatives budget général**

Vu l'avis de la commission des finances du 10 novembre 2020,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres votants,

- D'inscrire les crédits suivants sur le BUDGET GENERAL de l'exercice qui seront pris sur les excédents de fonctionnement pour les chapitres 011 (comptes 60636 et 615221), 65 et 67 et de procéder aux virements de crédits pour le compte 60631.
- D'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables pour un montant de 2 466.71 € et les créances éteintes pour un montant de 430.67 €.

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses

##### **Crédits à ouvrir :**

Chapitre	Compte	Montant	Nature
65	6541	+ 2 466.71 €	Créances en « non-valeurs »
65	6542	+ 430.67 €	Créances éteintes
011	60636	+ 2 635.88 €	Vêtements de travail
011	615221	+ 17 000.00 €	Bâtiments publics
67	673	+ 28 984.66 €	Annulation titres facture consommation eau
67	673	+ 553.27 €	Annulation titres facture consommation eau
67	6713	+ 13 888.00 €	Indemnités de décès
011	60631	+ 1 665.30 €	Achat masques.

##### **Crédits à déduire :**

Chapitre	Compte	Montant	Nature
011	6232	- 1 665.30 €	Fêtes et cérémonies.

Recettes

##### **Crédits à ouvrir :**

Chapitre	Compte	Montant	Nature
77	7788	+ 13 888.00 €	Indemnités de décès

## **N°2020-66 : Décisions modificatives budget général**

### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses

**Crédits à ouvrir :**

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
	023		7 366.34 €	

### **INVESTISSEMENT**

Dépenses

**Crédits à ouvrir :**

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
21	2182	ONA	+ 2 249.28 €	Remorque
21	21318	ONA	+ 11 516.00 €	Crèche
21	2158	ONA	+ 3 033.60 €	Machine traitement covid
21	2158	ONA	+ 4 332.74 €	Tondeuse frontale brosse désherbage

Recettes

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
	021		7 366.34 €	

**Crédits à déduire :**

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
21	2158	ONA	- 13 765.28 €	

## **N°2020-67 : Avance remboursable du budget principal au budget des activités**

**Vu** les articles L2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article R2221-69 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le budget principal peut, avec l'autorisation préalable de l'assemblée délibérante, verser une avance remboursable au budget des activités commerciales et artisanales,

Considérant la nécessité d'équilibre du budget des activités commerciales et artisanales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants,

**Approuve** le versement d'une avance remboursable par le budget principal au budget des activités commerciales et artisanales pour un montant de 210 000.00 €, afin d'équilibrer le budget des activités commerciales et artisanales,

**Décide** que l'avance octroyée au budget des activités commerciales et artisanales sera remboursée dès que la section de fonctionnement dégagera un excédent suffisant pour abonder la section d'investissement afin de rembourser le budget principal. Cette somme sera remboursée en une seule fois.

**Dit** que la somme correspondante est inscrite au budget principal 2020 à l'article 276348 des dépenses d'investissement et au budget des activités commerciales et artisanales 2020 à l'article 168748 des recettes d'investissement.

## **N°2020-68 : Tableau des effectifs du personnel**

Madame Laurence Jacquet, 1<sup>ère</sup> Adjointe, donne lecture du tableau des effectifs ci-dessous :

CADRE	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont non complet
<b>Secteur Administratif</b>				
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	
Rédacteur contractuel	B	1	1	
<b>Secteur Technique</b>				
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	non pourvu	
Adjoint technique	C	7	4	2
<b>Secteur médico-sociale</b>				
Agent spécialisé principal 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	C	1	1	
<b>Secteur animation</b>				
Animateur	B	1	1	
Contrat Unique d'Insertion		1	1	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

- d'adopter le nouveau tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## **N°2020-69 : Groupement de commande relatif aux prestations de nettoyage et d'entretien des bâtiments « Vitrerie et interventions diverses »**

La Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne fait appel à des entreprises pour procéder à des travaux spécifiques de nettoyage des bâtiments, tel que le nettoyage des vitres, parties hautes ou surfaces murales. Le marché passé à cet effet, en 2017, dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Ville et des communes membres dont notre commune, prend fin en Août 2021.

Afin d'assurer la continuité des prestations, il est donc proposé de relancer une consultation en procédure d'appel d'offres ouvert, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes, sans minimum, ni maximum, en application des articles R.2124-1 et R.2162- 1 et suivants du Code de la commande publique. Le marché sera conclu pour une période initiale de 1 an, reconductible 3 fois pour la même période. Les bons de commande seront notifiés par les pouvoirs adjudicateurs au fur et à mesure des besoins.

Tout comme pour le précédent marché, afin de bénéficier d'une offre économiquement plus avantageuse et de rationaliser nos achats, il est proposé la création d'un groupement de commandes, tel que prévu à l'article L2113-6 du Code de la commande publique.

Le groupement de commandes sera composé des membres suivants :

- La Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne ;
- La Ville de Châlons-en-Champagne ;
- Le Centre Communal d'Action Sociale de Châlons-en-Champagne ;
- Les communes membres de la Communauté d'Agglomération intéressées dont notre commune : Saint Martin sur le Pré.

Une convention constitutive de ce groupement de commandes sera signée par l'ensemble de ses membres (en annexe). Cette convention prévoit que le coordinateur du groupement sera la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne et que la Commission d'Appel d'Offres compétente sera une Commission d'Appel d'Offres Mixte constituée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres. Il est indiqué que chacun des membres devra gérer ses marchés.

Par conséquent, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et à lancer la procédure de consultation afférente.

#### **LE CONSEIL DE SAINT MARTIN SUR LE PRE**

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les dispositions du Code de la Commande publique

**VU** les statuts de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres votants,**

**DÉCIDE** de constituer un groupement de commandes dont les membres sont :

- La Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne,
- La Ville de Châlons-en-Champagne,  
Le Centre Communal d'Action Sociale de Châlons-en-Champagne,
- Les communes membres de la Communauté d'Agglomération intéressées dont notre commune :  
Saint-Martin-sur-le-Pré.

**DÉSIGNE** la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne comme coordonnateur du groupement.

**APPROUVE** le lancement d'une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour la passation d'un accord cadre à bons de commande sans minimum, ni maximum portant sur des prestations de nettoyage et d'entretien de bâtiments : vitrerie et interventions diverses.

**DIT** que la Commission d'Appel d'Offres compétente sera la Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres.

**ELIT** pour la représenter au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes :

Membre Titulaire : Laurence JACQUET.

Membre suppléant : Jocelyne HERMANT.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

**DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2021, et suivants, sous réserve de leur vote.

#### **Points d'information**

- Monsieur Jean-Philippe BROCHET fait un point sur les impayés au 18 septembre 2020 qui ont été présentés à la commission du 10 novembre 2020.
- Monsieur Jean-Philippe BROCHET présente les demandes de dégrèvement sur les factures de consommation d'eau de l'année 2019. Ces demandes ont été étudiées à la commission du 10 novembre 2020. Un dégrèvement sera octroyé à chacun des demandeurs.
- Monsieur Jacques JESSON présente le rapport annuel de la Communauté d'Agglomération de Châlons.
- Monsieur Jacques JESSON informe qu'un arrêté sera pris relatif aux pouvoirs de police administrative spéciale non transférés à la Communauté d'Agglomération de Châlons.

## Autres points d'information

- Monsieur Jean-Philippe BROCHET fait un point d'information sur le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Ensuite, il a fait un point sur les loyers de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, les commerces et le groupe médical des spécialistes.
- Information sur l'aménagement de ralentisseurs, rue Charles-Marie RAVEL.
- Monsieur Jacques JESSON informe le conseil qu'une réunion sera organisée avec l'AUDC le mercredi 18 novembre 2020 à 18 heures concernant l'aménagement du centre bourg.
- Monsieur Jacques JESSON informe le conseil sur la nouvelle décoration de la halle pour les fêtes d'année. Plusieurs sapins seront disposés à côté de la halle au lieu du traditionnel sapin. Une projection sur la halle est à l'étude.
- Information sur la commission du personnel du 12 novembre 2020, rapporteur Madame Laurence JACQUET :
  - Situation administrative de Madame Laura PINHO : Renouvellement de ce contrat.
  - Madame Laura PINHO sera en congé de maternité du 1<sup>er</sup> février 2021 au 24 mai 2021. Madame Magali ROUSSEL assurera le remplacement pendant cette période.
  - Modification des jours et des horaires de l'accueil au public : Lundi, jeudi et vendredi de 14 heures à 17 heures pendant l'état de crise sanitaire et le congé de maternité de Madame Laura PINHO.
  - Madame Laura PINHO sera placée en télétravail en novembre 2020.
  - Points sur le service des espaces verts.
  - Information sur le service de la cantine.
  - Information sur les études surveillées.
- Madame Jocelyne HERMANT informe que la vente aux enchères de vins au profit du Téléthon ne se fera pas en présentiel mais par internet. Madame Jocelyne HERMANT s'interroge sur la programmation ou non du concert de janvier 2021.
- Madame Bernadette CASTELHANO informe le conseil que la distribution des colis pour les aînés est prévue le dimanche 13 décembre 2020.
- Madame Christiane LAGRAULET informe qu'un administré se plaint de jeu de ballon, rue Robert Baudry. Monsieur Jacques JESSON prendra contact avec l'administré.
- La commission communication aura lieu le jeudi 19 novembre 2020.
- Compte rendu de la commission environnement qui s'est tenue le mercredi 4 novembre 2020 par Monsieur Jean-Philippe BROCHET. Le compte-rendu de cette réunion sera transmis à l'ensemble des conseillers.
- Information sur l'avancement du projet de travaux pour le futur cabinet d'ophtalmologue.
- Projet de sécurisation route de Louvois : Consultation d'un cabinet conseil et attendre le déconfinement pour effectuer un comptage des véhicules.
- Monsieur Fabrice VACHEZ fait le compte rendu de la réunion du Syndicat mixte de démoustication en aval de Châlons-en-Champagne qui a eu lieu le jeudi 5 novembre 2020. Lors de cette réunion, le président et 2 vice-présidents ont été élus. Le syndicat a pour rôle la lutte contre la prolifération des moustiques. La démoustication se fait une fois par an. Chaque année, la commune verse une cotisation au syndicat (une part fixe + une cotisation de x euros par habitant). La cotisation par habitant peut varier en fonction du produit utilisé.

- Monsieur Jean-François WALSHOFER fait un compte rendu sur le fonctionnement de la crèche et sur les travaux du 1<sup>ère</sup> étage.
- Madame Jocelyne HERMANT a été sollicitée par Madame Véronique JESSON concernant la rédaction d'une nouvelle convention entre la commune et l'ERSM basket. Celle-ci sera présentée à une prochaine commission des finances.

Questions diverses

Pas de questions diverses.

**Prochain conseil municipal le 14 décembre 2020 à 20 heures 00**

**Séance levée à 22 heures 10.**